

## Les entreprises pourront bientôt savoir plus facilement qui détient leur dette

Guillaume Benoit | 07/05 | 18:24

**Une initiative de place vise à rendre plus rapide et plus simple l'identification des porteurs de titres cotés. Une avancée qui intéresse particulièrement les émetteurs d'obligation.**



Si les entreprises **connaissent généralement assez bien leurs actionnaires**, la situation est bien différente pour leurs créanciers obligataires. Une situation surprenante, mais qui devrait bientôt changer. Une initiative de place, lancée à l'initiative d'Euroclear SA - le dépositaire central des titres cotés à Paris - planche actuellement sur la question de la transparence sur les porteurs de titres dans une optique large englobant les actions, les obligations et les parts de fonds.



« *Nous avons engagé des réflexions avec un groupe de travail de Place pour rediscuter les besoins, en vue de moderniser nos services de transparence,* explique Sébastien Seailles chez Euroclear. *Nous devrions formuler des propositions concrètes, d'ici juin prochain, qui seront partagées avec notre comité d'utilisateurs.* » Parmi les solutions envisagées, un recours à la blockchain, le système qui sécurise les transactions du bitcoin, afin de gagner en souplesse et en rapidité. « *Il s'agit d'un enjeu de compétitivité pour la place de Paris* », poursuit Sébastien Seailles.

Ce changement serait le bienvenu pour les entreprises. « *Le seul moment où un émetteur connaît de façon certaine ses créanciers obligataires, c'est le jour de l'émission, quand les banques ayant réalisé le placement dressent la liste des investisseurs qui ont souscrit les titres* », explique Jérôme Guttières, président de la commission financement de l'Association française des trésoriers d'entreprises (AFTE).

## Des besoins précis

Une opacité qui peut se révéler problématique dans certaines situations. « *Quand une entreprise veut, par exemple, proposer une offre de rachat obligataire, ou, dans certains cas, doit procéder à une restructuration - et pour se faire obtenir l'accord des détenteurs obligataires - c'est un atout pour elle de les avoir identifiés au préalable, afin d'établir la stratégie la plus adaptée* », souligne Jérôme Guttières. L'approche n'est pas la même pour convaincre un investisseur institutionnel comme les assureurs, qui a tendance à conserver les titres qu'il achète, ou un gérant plus actif, un hedge fund par exemple.

La question s'est posée particulièrement ces dernières années. Profitant de l'environnement de taux très bas, un nombre important de groupes européens ont proposé de racheter leurs souches existantes ou de les échanger contre de nouveaux titres pour baisser leur coût de financement.





## Une procédure efficace, mais longue

Une procédure existe à l'heure actuelle, mais elle est peu connue et peu usitée : celle des titres au porteur identifiable (TPI). Elle permet d'obtenir une photographie au jour de la demande, des créanciers obligataires sur une souche précise. « *Pour les émissions réalisées depuis 2014, il est possible d'obtenir auprès d'Euroclear SA une image assez détaillée, décrit Jérôme Guttières. Mais pour les souches antérieures, on peut faire appel à d'autres prestataires qui mènent directement les recherches en contactant les gérants.* »

Cette recherche est efficace, puisqu'elle permet en moyenne d'identifier 80 % à 90 % des porteurs d'obligations. On peut descendre jusqu'au propriétaire final, sauf si ce dernier est un particulier. Dans ce cas spécifique, c'est le nom de la banque privée où ce dernier possède un compte qui sera communiqué. Mais la démarche est assez longue, puisqu'il faut compter quatre à six semaines pour obtenir ces infos. Et elle a un coût, qui dépend du prestataire et du nombre de souches, qui est, aux dires des trésoriers, non négligeable. Surtout dans le cas d'une entreprise qui connaît des difficultés et doit restructurer sa dette.

[Retour sur LesEchos.fr](#)

Guillaume Benoit

[@gb\\_eco](#)

---

LES ARTICLES LES PLUS LUS